



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 33772

Texte de la question

Mme Kheira Bouziane-Laroussi attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le délai d'attente important que subissent les candidats au passage de l'examen pratique du permis de conduire. En effet, malgré les réformes législatives consécutives concernant la situation des professionnels et le dispositif d'attribution des places disponibles pour chaque auto-école, ces délais d'attente s'allongent de plus en plus. Ces délais d'attente pouvant être de 6 à 8 mois sont parfois difficilement soutenables pour les citoyens. Outre ce délai qui les pénalise dans le cadre de leur vie professionnelle ou étudiante, cette attente les prive d'un accès rapide à l'usage de l'automobile dans le cadre légal. Ainsi, l'augmentation du nombre de conducteurs circulant sans être titulaire d'un permis de conduire en règle est parfois la conséquence malencontreuse de cette situation, et cela malgré le raccourcissement du délai légal pour la récupération de points de permis perdus pour cause d'infractions, instauré par la réforme de 2011. Ces observations conduisent à remettre en cause la pertinence de la règle instituée en la matière, qui fixe, pour chaque auto-école, le nombre de places à l'examen pratique du permis de conduire en fonction du taux de réussite des élèves présentés par chacune d'elles à l'examen. Elle lui demande quelles dispositions seront mises en œuvre pour apporter des solutions aux auto-écoles et aux candidats au permis de conduire.

Données clés

Auteur : [Mme Kheira Bouziane-Laroussi](#)

Circonscription : Côte-d'Or (3^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33772

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [23 juillet 2013](#), page 7704

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)